

Délibération n°2026-06-111

Date de convocation : 24 juin 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 44	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

Procès-verbal de mise à disposition des biens du service public de l'eau (partie production – transport) du Syndicat de Pont an Ilis à la Communauté de communes du Pays de Landivisiau

L'an deux mille vingt-six, le 30 du mois de juin à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Guiclan, salle polyvalente Le Triskell, sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme QUÉLENNEC Marie-Françoise, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, M. MOAL Pierre-Yves, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KÉROUANTON Rachel, M. PLOUZANÉ Philippe, Mme MARY Emmanuelle, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JÉZÉQUEL Sébastien, Mme SAINT-BLANCARD Céline, Mme PÉRON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme BOURMAUD Nadège, Mme GEORGELIN Anne-Catherine, M. GAUNEZ Romain, M. POLARD Matthieu, Mme L'ERROL Marion, Mme LEGAL Juliette, M. ROPERT Benjamin, M. PINSON CHAGNIOT Estéban

Ont donné procuration

/

Absent(s) excusé(s)

M. LE SCANF David

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme LEGAL Juliette

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-5 III, L.1321-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau en vigueur ;

Considérant la délégation des composantes production – transport de la compétence eau potable du Syndicat de Pont an Ilis au bénéfice de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau par voie conventionnelle sur la période 2024-2028 ;

Considérant que cette délégation s'est opérée avec maintien de la pleine propriété des ouvrages au syndicat ;

Considérant de ce fait que l'exploitation des ouvrages concernés par ces composantes de la compétence doit être formalisée par une mise à disposition des biens nécessaires au service public de l'eau potable ;

Considérant que cette mise à disposition est réalisée à titre gratuit ;

Le conseil communautaire,

Vu la commission environnement en date du 11 juin 2026,

Vu l'avis favorable émis par le conseil d'exploitation de la Régie Eau du Pays de Landi en date du 16 juin 2026,

Vu la conférence des maires en date du 23 juin 2026,

Ayant entendu son rapporteur, M. Yves-Marie Gilet, Vice-président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Approuve les termes du procès-verbal de mise à disposition des biens exploités pour les composantes production – transport du service public de l'eau potable par le syndicat de Pont an Ilis au bénéfice de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau.**
- **Dit que la mise à disposition cessera à la dissolution effective du syndicat au 31 décembre 2028.**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer tout acte en lien avec les procès-verbaux de mise à disposition des biens relatifs à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 03 juillet 2026.

La Secrétaire de séance,
Juliette LEGAL.



Le Président,
Henri BILLON.

